

l'an deux mil vingt -cinq  
le vingt-six mars à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,  
LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

**Date de convocation**  
20 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. DIOP a donné procuration à M. PASSET  
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON

**Date d'affichage  
de la convocation**  
20 MARS 2025

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

Mme RANCE a été élue secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 17

**Votants** 19

### **OBJET : Convention de transfert de gestion du Petit Moulin des Vaux de Cernay**

Mme la Maire expose :

Le Département des Yvelines est propriétaire d'une propriété de 3,2 hectares à Cernay-la-Ville acquise en 2012 au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles. Cette propriété, composée d'un ancien moulin et d'un terrain attenant, faisait partie d'un projet global de mise en valeur des Vaux de Cernay porté par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC).

Ce site est un Espace Naturel Sensible et de ce fait répond à un double objectif de préservation de la biodiversité et d'accueil du public avec une attention particulière sur sa fragilité.

La commune de Cernay-la-Ville a souhaité obtenir la gestion et l'animation du site afin de déployer un projet socio-culturel, en partenariat avec l'association « Fall Art Gallery » qui prévoit :

- l'organisation d'expositions d'artistes contemporains en intérieur et extérieur ;
- des animations valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel du lieu (lors des Journées européennes du patrimoine, pique-nique des peintres) ;
- l'accueil d'artistes en résidence ;
- une médiation à destination des publics prioritaires et empêchés (HPR Bullion, Club ados, Aînés, CCAS, centre d'hébergement de Bonnelles, etc.) ;
- un événementiel tout public ;
- une communication propre.

Mme la Maire précise qu'une fois la gestion reprise, une convention sera passée avec l'association « Fall Art Gallery » pour le fonctionnement du site. Cette association, qui s'est bien développée, va notamment accueillir une partie de l'exposition « Paysages en Vallée de Chevreuse » qui va se tenir au Palais du Roi de Rome, au Petit Moulin et dans la chapelle de Clairefontaine-en-Yvelines.

Mme RANCE demande si l'intérieur du Petit Moulin va être reconstitué, avec notamment l'exposition sur les moulins retirée par le Département. Mme la Maire répond que l'association FAG n'exclut pas de faire une activité de petite restauration et que donc pour l'instant, le retour à la situation passée n'est pas prévu. Elle indique également que le Département s'est engagé à remettre en état rapidement les abords du bâtiment, dégradés suite aux inondations d'octobre 2024.

Mme la Maire expose à l'Assemblée les modalités pratiques de transfert de gestion fixées dans la convention établie en concertation avec le Département des Yvelines.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,  
Par 18 voix « pour » et une abstention (Mme RANCE),

**APPROUVE** la convention de transfert de gestion du Petit Moulin des Vaux de Cernay, appartenant au Département des Yvelines, telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 1<sup>er</sup> avril 2025

La Maire  
Claire CHERET



La secrétaire de séance  
Chantal RANCE

A blue ink signature of Chantal Rance, written in a cursive style.

Mis en ligne le 01/04/2025 à 15h38

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20250326-DCH2025\_019